

Le 19 octobre 2017

Le secrétaire départemental,

à Monsieur le directeur académique
des services de l'Education nationale
DSDEN, Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

Objet : Evaluation CP

Monsieur le Directeur Académique,

Le 6 septembre 2017 vous avez adressé une lettre aux enseignants exerçant en classe de CP dans le département.

A notre connaissance, à l'exception de la conférence de presse du ministre du 31 août qui présentait cette évaluation, il n'y a aucun texte réglementaire qui définit les objectifs, le calendrier, les conditions dans lesquelles devraient se dérouler ces évaluations. Celles-ci n'ont d'ailleurs aucune portée nationale puisque les résultats doivent demeurer au niveau de chaque circonscription.

Certes, il est de la responsabilité du ministre et de ses services de proposer des cahiers d'évaluation, pour autant nos collègues ont découvert qu'ils devaient, en plus de leurs progressions annuelles prévues depuis plusieurs semaines, prendre du temps pour mettre en œuvre ces évaluations et par conséquent modifier leurs progressions pédagogiques.

Vous comprendrez, dans cette situation, que ces évaluations ne remplissent pas les conditions de sérénité nécessaires à leur bon usage.

Dans la Fonction publique, toute mesure nécessite une déclinaison réglementaire d'application en l'absence de laquelle les agents ne peuvent être inquiétés. En effet, dans une telle situation une annonce publique, fût-elle ministérielle, ne peut avoir force de loi. D'ailleurs, dans un courrier adressé aux enseignants et à propos de ces évaluations, le ministre confirme de fait que ses annonces ne sont qu'une préconisation. Ces évaluations ne sauraient donc présenter un caractère obligatoire, ce qui induit qu'aucun collègue ne peut être inquiété ou subir de quelconques pressions s'il ne les fait pas passer ou ne les fait remonter. Or, les IEN relancent, parfois à plusieurs reprises, les directeurs et directrices pour faire remonter ces résultats. Cela n'est pas acceptable.

Nous vous saurions donc gré de bien vouloir indiquer aux IEN du département que ces évaluations diagnostiques, tant sur leur passation que sur leurs remontées ne sont basées que sur le strict volontariat.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le directeur académique, à ma parfaite considération.

Stève Gaudin

Tél. : 02.43.53.42.26
@ : contact@snudifo-53.fr

Copie aux IEN du département